



Site Natura 2000 FR7200664

« Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne »



**Bilan de la 2^{ème} tranche d'animation
Novembre 2013 à novembre 2014**

Landes à genévriers, sur la commune de Coux et Bigaroque (CA24)

Structure animatrice :



En partenariat avec :



Site Natura 2000
« Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »

Mise en œuvre de la 2^{ème} tranche d'animation
novembre 2013 à novembre 2014

PREAMBULE

Le site Natura 2000 FR 7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » s'étire sur une soixante de kilomètres en amont de la confluence entre la Vézère et la Dordogne, en grande majorité sur la rive droite de la rivière Dordogne.

Il a été créé en application de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et s'est doté en 2006 d'un document d'objectif (DOCOB), validé par arrêté préfectoral en février 2013.

Au cours des années 2011 et 2012, les services de l'Etat ont mené une consultation auprès des collectivités locales concernées, afin d'identifier parmi elles une structure éventuellement intéressée pour assurer la 1^{ère} mission d'animation du site. Aucune collectivité ne s'étant prononcée en ce sens, **c'est alors l'Etat qui en assure la charge et Monsieur le Préfet de la Dordogne est nommé Président du comité de pilotage.**

Pour mener à bien cette mission d'animation, **les services de l'Etat ont pris l'attache de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne** (au travers de son antenne du Périgord Noir) **en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.** La prestation est prévue sur 36 mois, avec une tranche ferme de 12 mois et 2 tranches conditionnelles d'égale durée.

La première réunion du comité de pilotage pour le lancement de l'animation s'est tenue le 16 avril 2013.

Les personnes en charge de l'animation du site Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne :

Chambre d'Agriculture de La Dordogne Antenne du Périgord Noir	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
Bernadette BOISVERT , conseillère environnement	Nolwenn QUERO , chargée de mission
Temps consacré pour la 1 ^{ère} tranche : 48 jours	Temps consacré pour la 1 ^{ère} tranche : 25 jours
Autres missions :	Autres Missions :
- réalisation du Docob pour les Coteaux calcaires causses de Daglan et vallée du Céou	- réalisation du Docob pour les Coteaux calcaires causses de Daglan et vallée du Céou
- animation de la charte forestière Sud-Périgord	- expertises et suivi chiropétérologiques
- suivis agronomiques des épandages d'effluents urbains...	Patrick FABRE , chargé de secteur Dordogne
	Temps consacré pour la 1 ^{ère} tranche : 14 jours
	Autres Missions :
	- élaboration / animation de Docobs Coteaux calcaires : Causse de Daglan et vallée du Céou, Borrèze, Proissans, Vallon de la Sandonie ...

Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Le site Natura 2000 comprend 3768 ha, répartis sur 27 communes. On y rencontre **5 habitats d'intérêt communautaire**, désignées comme suit :

1. Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (boisements de chênes verts) :

Installés sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.

2. Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaire :

Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).

3. Formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires (landes à genévriers)

Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles

4. Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique

Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités

5. Grottes non exploitées par le tourisme

Elles servent souvent de gîtes pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.

Par ailleurs, si aucune espèce, n'était mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par 2 **espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe)**. De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un **site d'intérêt international** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

Les enjeux du site, déclinés dans le Docob, sont les suivants :

- ✓ Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- ✓ Maintenir des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- ✓ Maintenir l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

Les actions mises en place doivent également contribuer à la préservation des colonies de chauves souris dont les enjeux sont les suivants :

- ✓ Maintenir et développer un réseau important et continu de corridors de déplacements dans le paysage agricole des vallées ;
- ✓ Maintenir et développer des pratiques humaines (notamment agricoles) en prenant en compte les besoins des chauves-souris.

Les enjeux du Docob sont déclinés en programme d'action résumé comme suit :

- Préserver les habitats naturels et les espèces
- Suivre l'efficacité des actions de gestion
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif

Les mesures de gestion proposées doivent également tenir compte des besoins relatifs aux chiroptères.

Les missions de la structure animatrice

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

1. Appropriation du Docob
2. Information, communication, sensibilisation
3. Mise en œuvre du PAE
4. Transcription des contrats CAD en MAET
5. Intégration des enjeux liés à la conservation des chiroptères
6. Etablissement du projet de charte Natura 2000
7. Mise en œuvre de mesures contractuelles
8. Soutien à des programmes de développement durable et appui territorial
9. Assistance à l'application du régime d'incidence
10. Synthèse, bilan et mise à jour du Docob

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS EN ANNEE 2

Période	Actions mises en œuvre	Bilan
Hiver 2013-2014	Constitution d'un programme agro-environnemental centré sur les habitats de landes et pelouses	
Mai 2014	Mobilisation et accompagnement des agriculteurs pour la mise en place de contrats MAE	2 agriculteurs engagés soit 9,3 ha
Juin 2014	Élaboration d'un plan de gestion pastorale type et mise en œuvre sur les exploitations engagées	Mise en place de 2 plans de gestion pastorale
	Sortie découverte des milieux calcaires à destination de tout public sur la commune d'Orliaguet	Une douzaine de participants
Juillet-août 2014	Création de pages web pour communiquer sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de La Dordogne	6 pages web créées
	Nouvelle campagne de terrain pour sensibiliser propriétaires et agriculteurs	3-4 ha pressentis en MAE
Été-automne 2014	Documentation sur le nouveau dispositif MAEC, et préparation d'un PAEC incluant le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne	Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour le 1 ^{er} décembre 2014

1 Information, communication, sensibilisation

1. Création de pages web pour une information grand public et usagers

Pour prolonger les efforts de communication mis en œuvre la première année au travers de plaquettes d'information, de réunion publique, de courriers... nous avons choisi d'utiliser l'outil internet pour communiquer à la fois sur le réseau Natura 2000, les particularités du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne et le programme d'action en place. 6 pages web ont été créées sur le site de la Chambre d'Agriculture, organisées comme suit :

Page 1 : Le réseau Natura 2000, Les sites Natura 2000 en Dordogne, Publications

Page 2 : Le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de Dordogne, Diagnostic, Les enjeux du site, Zonage

Page 3 : Le programme d'actions, La charte Natura 2000, Les mesures contractuelles, Mise en œuvre d'un programme agro-environnemental

Page 4 : Des objectifs aux premières actions

Page 5 : Les habitats présents sur le site

Page 6 : Les espèces présentes sur le site.

Extrait de la page 2 :

The screenshot shows a website page with a green header containing navigation links: 'QUI SOMMES-NOUS ?', 'AGRICULTURE DE DORDOGNE', 'GASTRONOMIE - TOURISME', 'PRESSE', and 'NOS PUBLICATIONS'. On the left, a vertical menu lists various agricultural and environmental topics, with 'Territoire et environnement' highlighted in red. The main content area features a title 'Site Natura 2000 : coteaux calcaires de la vallée de Dordogne' and a sub-header 'Le site Natura 2000 FR 7200664 "Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne" s'étire sur une soixante de kilomètres de la limite du Lot à la commune de Baneuil.' Below this, there is a paragraph describing the site's location and a 'Diagnostic' section. On the right, a 'Sommaire' (Table of Contents) lists sections like 'Site Natura 2000 : coteaux calcaires de la vallée de Dordogne', 'Diagnostic', 'Les enjeux du site', and 'Zonage Natura 2000 "coteaux calcaires vallée Dordogne"'. At the bottom right, there is a photo of a landscape with the caption 'Abandon des pelouses et landes'.

Les mesures contractuelles présentées :

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
Milieux ouverts	AQ_CDOR_PS01	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion mécanique/manuelle	246 € / ha / an
	AQ_CDOR_PS02	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	281 € / ha / an
Milieux moyennement embroussaillés	AQ_CDOR_PS03	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	263 € / ha / an
	AQ_CDOR_PS04	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	296 € / ha / an
Milieux fortement embroussaillés	AQ_CDOR_PS05	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	354 € / ha / an
	AQ_CDOR_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel	358 € / ha / an

Cf. contenu du PAE en annexe.

3 Bilan des mesures contractuelles mises en œuvre

Bilan des contrats engagés en 2014

	Surface En ha	Contrats agricoles (CAD- MAET-MAEC)	Contrats non agricoles (FGMN, Ni-Ni et Forestiers)
Surface recensée dans le site Natura 2000	874,00		
Forêts de chênes verts	699,00		
Formations de pelouses et landes sur calcaire	175,00		
Objectifs du Docob	45,00	15,00	30,00
Ouverture de parcelles embroussaillées	15,00	7,00	8,00
Maintien de l'ouverture de parcelles	25,00	8,00	17,00
Contrats forestiers	5,00		5,00
Contrats mis en œuvre	9,29	9,29	
Ouverture de parcelles embroussaillées	0,67	0,67	
Maintien de l'ouverture de parcelles	8,62	8,62	
Contrats pressentis pour 2015	19,84		
Diagnostics réalisés	12,84	6,34	6,50
Diagnostics à faire	7,00	3 / 4	3 / 4

Les points de blocage à la mise en œuvre de mesures contractuelles :

- La période de transition entre 2 programmes européens a rendu difficile la mobilisation des agriculteurs et des propriétaires sur des contenus et des échéances de mise en œuvre qui n'étaient pas calés pour les contrats Natura 2000, et qui ont été précisés très tardivement pour les MAET engagées en 2014.
- Sur le site des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne, l'essentiel des surfaces en pelouses et landes visées par le dispositif est situé sur les pentes vives qui surplombent la vallée : les interventions y sont très difficiles et gourmandes en main d'œuvre.
- Beaucoup de propriétaires sont âgés (difficiles à convaincre) ou résident hors département et se sentent peu concernés par la démarche.
- Très peu d'agriculteurs sont propriétaires sur le site Natura 2000, et peu de surfaces sont éligibles aux MAE hors du site ; il est très difficile de mobiliser des agriculteurs pour de très petits contrats, sachant qu'ils devront alors respecter des obligations supplémentaires sur l'ensemble de leur exploitation (plan prévisionnel de fumure et cahier d'épandage).

Bilan des nouvelles rencontres de terrain réalisées au cours de la 2^{ème} campagne :

Nom - prénom	Commune concernée	Agriculteur	Parcelles en site N2000	Intéressé par le dispositif de mesures	commentaires
CECCHETO Patrick	Trémolat	oui	oui	non	Trop peu de surface éligible (moins de 1 ha) donc pas intéressé
SCHEID J Pierre	Trémolat	oui	oui	non	
BOLZAN Pierre	Calviac-En-Périgord	oui	non	non	Pas de parcelles éligibles
ROUGIER Francis	Le-Coux-Et-Bigaroque	oui	non	non	Pas de parcelles éligibles
TRAVERSE J-Pierre	Carlux	oui	oui	oui	3-4 ha éligibles
JARNOLLE Yves	Orliaguet	oui	non	non	
VALADE Franck	Orliaguet	oui	oui	non	Trop peu de surface éligible (moins de 1 ha) donc pas intéressé

4 Elaboration de plans de gestion pastoraux

3 mesures du PAE intègrent la notion de gestion pastorale et leur mise en œuvre nécessite la réalisation d'un plan de gestion pastorale dont nous ne disposons d'aucun modèle adapté localement.

Outre les phases de diagnostics parcellaires et programmes de travaux réalisés préalablement à la contractualisation des agriculteurs, la structure animatrice s'est attaché à rechercher différents modèles de plan de gestion pastorale et à bâtir, en partenariat avec les conseillers agricoles spécialisés et les techniciens du CEN, un modèle utilisable dans le département. Ensuite, les agriculteurs ayant

contractualisé la mesure de gestion pastorale ont été rencontrés pour établir un plan de gestion pastorale sur leur exploitation.

Cf. modèle de plan de gestion pastorale.

5 Préparation d'un PAEC pour la campagne 2015

Au cours de l'année 2014, le contenu du nouveau PDRH et les modalités de mise en œuvre des futures MAEC se sont peu à peu précisés.

Nous avons participé aux réunions d'information organisées par la Région Aquitaine et la Chambre Régionale d'Agriculture, puis à un groupe de travail mis en place au niveau départemental.

Après avoir réfléchi à un territoire rationnel pour constituer un PAEC et aux enjeux de ce territoire, nous avons planché sur les mesures qui pourraient répondre aux enjeux de notre territoire. Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec des agriculteurs du territoire afin de sélectionner les mesures les plus cohérentes.

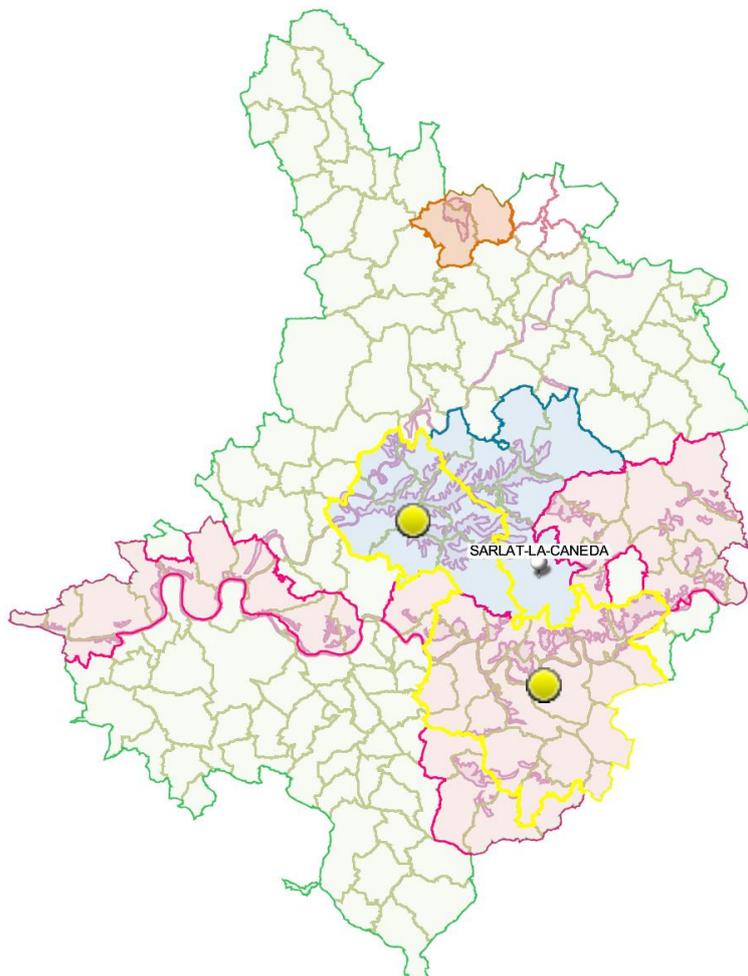
La Région Aquitaine a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue d'une réponse à l'appel à projet PAEC 2015, dont les réponses doivent être communiquées pour le 1^{er} décembre.

Le projet de réponse en préparation inscrit le territoire des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne, dans un territoire plus vaste, reposant essentiellement sur la zone pastorale de Dordogne dont les enjeux principaux sont liés à la déprise agricole. La prise en compte de la problématique de la fermeture de milieux à une échelle plus large que les seuls habitats d'intérêt communautaires offrira une meilleure réponse à l'objectif de conservation des habitats eux même, car il sera plus facile de justifier l'intérêt d'un contrat sur un volume surfacique de plusieurs ha que sur quelques ares dispersés.

Cartographie du projet de PAEC

-  Communes
-  PAE_Enjeu_Chiropteres
-  PAE_Grottes_Azerat
-  PAEC_ZonePastorale
-  PAE_Beunes
-  PAE_Coteaux_calcaires
-  Natura2000
-  Villes principales
-  Zone pastorale Dordogne

L'ensemble des sites de coteaux calcaires Natura 2000 (Vallée de Dordogne, Borrèze, Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Palud, Causse de Daglan – vallée du Céou) présents sur le territoire, seront regroupés au sein d'un même sous PAE.



6 Soutien à des programmes de développement durable et appui territorial

Pendant cette phase d'animation, la structure animatrice n'a pas été sollicitée pour contribuer à des actions en ce sens.

7 Assistance à l'application du régime d'incidence

Au cours de cette tranche d'animation, la structure animatrice a été sollicitée par des collectivités locales établissant des documents d'urbanisme, pour fournir les informations nécessaires à la réalisation de leurs documents d'incidence :

- information sur les enjeux du site
- communication du périmètre réajusté et des inventaires.

8 Synthèse, bilan et mise à jour du Docob

1. Bilan et évaluation des mesures de gestion

La mise en œuvre des mesures de gestion a été encore très compliquée pendant cette seconde année d'animation, en raison notamment de la période de transition vis-à-vis du programme FEADER, mais aussi en raison de la nature même des contrats MAET proposés, limités aux habitats d'intérêt communautaires qui constituent souvent des petites « pastilles » sur les exploitations, insuffisantes pour justifier des contrats.

2. Préparation et animation du comité de pilotage

Un comité de pilotage pour réaliser un bilan d'étape de l'animation s'est tenu le 10 septembre 2014. Il s'est déroulé comme suit :

- Présentation des actions conduites pendant la 1^{ère} phase d'animation
- Présentation du PAE validé en COPIL de mars 2014
- Bilan des mesures contractuelles
- Présentation de la charte Natura 2000 proposée pour le territoire
- Présentation des pages Web dédiées au site des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
- Présentation et validation d'une approche pour un futur programme agro-environnemental et climatique (PAEC).

9 Perspectives d'action pour la prochaine tranche d'animation (2014-2015)

L'hiver 2014-2015 sera consacré à la finalisation du PAEC qui sera présenté en CRAE en mars 2015.

La période de mars à mai 2015 nécessitera une forte présence sur le terrain pour remobiliser les agriculteurs et engager des contrats MAEC.

Une nouvelle campagne de sensibilisation des propriétaires sur les sites Natura 2000 sera ensuite réalisée avec le concours des élus locaux qui le souhaitent. Une seconde journée à thème organisée sur le terrain pourra contribuer à mobiliser les propriétaires et usagers du territoire.

ANNEXE 1 : Affiche de présentation de la sortie découverte

ANNEXE 2 : Contenu du PAE validé en CRAE en mars 2014

ANNEXE 3 : modèle de plan de gestion pastorale